

Commune d'ARVIEUX

DÉLIBÉRATION N° 2026-

Séance du lundi 30 mars 2026

Nombre L'an deux mil vingt-six,
de conseillers Le trente mars,
en exercice : Le Conseil Municipal de la Commune d'ARVIEUX
Dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie,

Présents : Date de la convocation : le 23 mars 2026.

Pouvoir :

Votants : **Présents** : Christian BLANC, Jean-Denis PRAT, Vanessa COLLATTI, Jean-Marc ALBERT, Jean-Marie REYNIER, Sophie BLANC, Pascale BURGAT, Marc ARCHIMBAUD, Lila VAN SCHRICK, Danièle PIGEAUT, Jean-Jacques MEISSIMILLY.

Absents excusés :

Secrétaire : Marc ARCHIMBAUD

Objet : Convention d'intervention foncière avec la Société d'Aménagement Foncier et d'Etablissement Rural (SAFER)

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal le besoin pour la commune de faire appel aux services de la SAFER et notamment de sa veille foncière afin d'avoir un observatoire foncier sur son territoire.

La convention de partenariat avec la SAFER concernant les ventes de foncier rurales sur la commune n'a pas été renouvelée depuis 2015.

La SAFER fournira à la commune, via le portail VIGIFONCIER, un accès au module d'observation foncière. Cet observatoire sera alimenté quotidiennement par la base de données des DIA et des rétrocessions SAFER. Il permettra de suivre l'activité du marché sur 5 ans révolus et l'année en cours.

Le coût annuel s'élève à 375 HT.

Après discussion, le Conseil Municipal, à l'unanimité pour:

- ⇒ **Approuve** l'exposé du Maire ;
- ⇒ **DECIDE** de conventionner avec la SAFER pour un montant annuel de 375 € HT. ;
- ⇒ **CHARGE** Monsieur le Maire de signer tous les documents correspondants à cette décision

Pour extrait conforme,

Le Maire,
Christian BLANC.

